

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE PROCES-VERBAL**

**Mercredi 19 mai 2021 à 20h00  
A la salle de la Chevalerie à Saint Amour**

**Préambule** : Le Président accueille les Conseillers Communautaires présents.

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf du mois de mai à 20h00, les membres du Conseil Communautaire PORTE du JURA se sont réunis, à la salle de la Chevalerie à Saint-Amour, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Christian BUCHOT.

Nombre de membres en exercice : 40

Date de convocation : 12/05/2021

Présents à la séance : 34

Séance : 19/05/2021

Nombre de pouvoirs : 2

Affichage : 14/05/2021

**Étaient présents** : AMET Jean-Denis, BLANCHON Daniel, PERRET Michel, KLINGUER Emmanuel, RUBY Caroline, VAN DER PLOEG Julien, FONTAINE Malika, PELLEGRINELLI Colette, BRETIN Christian, COLONAZET Nathalie, ROUX Philippe, MENOILLARD Aline, PONCELIN Renaud, GAY Jean-Christophe, NICOD Michel, GREA Claude, JOUVENCEAU Romain, MUTIN Jean-Marc, PERROD Jean-Luc, BUCHOT Christian, BOUTTER Jean-Pierre, VAUCHER Valérie, PILLON Lilian, BRENOT Valérie, FOURNIER Delphine, SERRIERE Yves, GUYON François, BRIGNONE Sylvie, BONGINI Marc, GANDILLET Claude, GANNEVAL Michel, MONNET Brigitte, FOURNIER Catherine, GAGLIARDI Marc-Antoine.

**Étaient absents excusés** : BOUILLIER Pierre, BROISSIAT Bernard, YONNET Maryvonne, GALLET Cécile, FAIVRE-PIERRET Thierry (donne pouvoir à FOURNIER Catherine), BABAD Sandrine, JACQUARD Roland (donne pouvoir à MONNET Brigitte).

**Le Président demande à l'assemblée :**

- De désigner un(e) secrétaire de séance ;
- D'approuver le procès-verbal du 14 avril 2021 ;
- De supprimer les points suivants à l'ordre du jour :
  - o STEP Epy – modification du plan de financement
  - o Demande de subvention - Commune de Saint-Amour

**Le Conseil Communautaire, décide :**

- De désigner V. BRENOT secrétaire de séance (unanimité) ;
- D'approuver le PV du 14 avril 2021 (majorité, 1 abstention) ;
- D'approuver la modification des points indiqués ci-dessus à l'ordre du jour (unanimité)

## A. AFFAIRES GENERALES, FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

### MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2020-57 – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

**Vu** la délibération n°2020-57 en date du 27 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Président,

Monsieur le Président expose : la délibération 2020-57 a pour objectif de simplifier les procédures, en permettant au conseil communautaire de donner délégation au Président pour la durée du mandat dans certains domaines, conformément à l'article L5211-1 du CGCT.

Le corps de cette délibération donne délégation au Président pour « Procéder, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ».

Il est proposé de compléter cette délégation en y inscrivant un montant d'emprunt à hauteur de 600 000€ par budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE PRECISER** la délibération n°2020-57 comme proposé ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document s'y afférent.

### CREATION D'UN POSTE DE CONSEILLER NUMERIQUE – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97, et l'article 3 II,

**Vu** le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président expose : la Communauté de communes Porte du Jura a répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) *Recrutement et accueil de conseillers numériques dans le cadre de France Relance*.

Il s'agit d'un projet initié par l'Etat qui vise à démocratiser l'usage du numérique partout en France. Pour cela, des conseillers numériques sont recrutés dans les collectivités territoriales afin d'apprendre à l'ensemble de la population les usages numériques et ainsi réduire les inégalités dans la maîtrise de ce dernier.

Cet AMI permet de recruter, sous la forme d'un contrat de projet, un agent pour une durée de 2 ans minimum à 6 ans maximum. L'Etat finance ce poste à hauteur de 50 000 euros sur 24 mois. La convention avec l'Etat dure au maximum 36 mois, la collectivité territoriale peut compléter la rémunération du conseiller numérique si elle le juge utile et pourra décider de l'embaucher au-delà de 24 mois.

C'est pourquoi, Monsieur le Président propose de créer un emploi non permanent dans la catégorie hiérarchique C pour assurer les fonctions de Conseiller numérique France Services, afin de mener à bien ce projet, pour une durée de deux ans et renouvelable un an.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu, à savoir :

- sensibiliser les usagers aux enjeux du numérique,
- les soutenir dans leurs usages quotidiens du numérique,
- les accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne,
- favoriser des usages citoyens et critiques.

Si le projet ne peut être réalisé, le contrat prendra fin après un délai minimum d'un an. A contrario, si le projet n'est pas achevé au terme de la durée initialement établie, il pourra être renouvelé par reconduction expresse, sans excéder une durée totale de 6 ans.

L'agent assurera ses fonctions à temps complet. La rémunération sera déterminée selon un indice en référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation.

Le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 2017-206 du 13 décembre 2017 n'est pas applicable.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la création d'un poste non permanent de Conseiller numérique France Services à compter du 1er septembre 2021, dans les conditions présentées ci-dessus,
- **D'AUTORISER** la modification du tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire.

#### **RENONCIATION AU PROJET DES ANNONCIADES – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT**

**Vu** la délibération de la Communauté de communes du Pays de Saint-Amour en date du 3 novembre 2016 présentant le projet d'atelier relais dans l'ancien couvent des Annonciades Célestes,

**Vu** la délibération n°2017-58 en date du 8 mars 2017 portant plan de financement et demande de subvention du projet d'atelier-relais dans le bâtiment des Annonciades,

**Considérant** que le projet n'a pas abouti,

Monsieur le Président expose : le projet de reconversion de l'ancien monastère des Annonciades Célestes situé sur la commune de Saint Amour a été repris par la Communauté de communes Porte du Jura en 2017.

A ce jour, plusieurs études ont été réalisées par le cabinet SOLIHA, et un soutien juridique a été apporté par le cabinet d'avocat CHATON/GRILLON, pour un montant global de 16 964,25 € HT.

Deux subventions ont été sollicitées, l'une relative à l'achat du bâtiment, l'autre pour la réalisation d'études. A ce jour, une subvention DETR de 10 000 euros a été perçue par la CCPJ au titre de la réalisation d'études pour le projet.

Force est de constater que le projet de réhabilitation des Annonciades Célestes n'évolue plus. Il est donc proposé de renoncer à la réalisation de ce dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (1 abstention) :

- **DE RENONCER** au projet de réhabilitation des Annonciades Célestes,
- **DE VALIDER** le remboursement du reliquat de la subvention attribuée par les services de l'Etat qui ne correspondrait pas à des dépenses engagées dans le cadre dudit projet,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire, notamment l'attestation d'abandon d'une subvention avant travaux.

#### **CESSIONS DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DE BALANOD – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT**

Monsieur le Président expose : la Communauté de communes du pays de Saint Amour avait acquis les anciennes marbreries Yelmini avec les terrains attenants ou utilisés pour les besoins de celle-ci à l'extérieur du site.

Suite à la réhabilitation du bâtiment, la Communauté de communes Porte du jura souhaite abandonner ces surfaces et les rétrocéder d'une part à la commune de Balanod, et d'autre part à Monsieur Cyril BOUVIER.

##### **Commune de Balanod :**

Numéro de parcelle	Surface de la parcelle
AA 208 et AA 207 (pour parties)	1214 m <sup>2</sup>
AA 254	2 551 m <sup>2</sup>
AA 203	1892 m <sup>2</sup>

AA 158 (B)	222 m <sup>2</sup>
SURFACE TOTALE	5 879 m <sup>2</sup>
MONTANT TOTAL	15 167,82 €

Le prix fixé est celui qui a été établi par l'ancienne Communauté de communes Pays de Saint Amour, à hauteur de 2,58€/m<sup>2</sup>.

**Monsieur BOUVIER :**

Numéro de parcelle	Surface de la parcelle
AA 159	176 m <sup>2</sup>
SURFACE TOTALE	176 m <sup>2</sup>
MONTANT TOTAL	3 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la cession de parcelles comme énoncé ci-dessus,
- **DE MANDATER** Maître JOUFFROY, notaire à Saint Amour,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires et les actes pour la mise en œuvre de ces prestations.

**SUBVENTION DE PROJETS MUNICIPAUX AU TITRE DE LA DST RELANCE – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT**

**Vu** la délibération n°2020-140 en date du 16 décembre 2020, portant participation de la CC Porte du Jura à l'abondement de la dotation de solidarité des territoires,

**Considérant** les demandes parvenues,

Monsieur le Président rappelle les conditions de participation de la CC Porte du Jura à l'abondement de la DST relance pour les projets communaux du territoire :

- Un projet par commune (hors voirie, assainissement, eaux pluviales et enfouissement des réseaux) ;
- Montant global du projet inférieur à 70 000 € HT ;
- Date de démarrage des travaux avant le 30 juin 2021 ;

Les dossiers éligibles bénéficient d'une participation de la Communauté de communes à hauteur de 15% au titre de la DST relance.

Il est proposé une participation de la Communauté de communes aux projets suivants :

Commune	Projet	Montant HT du projet	Montant de la participation de la CC	Equivalent en pourcentage
SAINT AMOUR	Réaménagement des espaces aux abords du collège et de l'école maternelle	70 000 €	10 500 €	15%
COUSANCE	Aménagement environnemental de l'entrée du lotissement du Verger	18 162 €	2 724,3 €	15%
<b>Total des demandes à attribuer le 19/05/2021</b>		<b>88 162 €</b>	<b>13 224,3 €</b>	
<b>Total des demandes déjà validées</b>		<b>315 628,30 €</b>	<b>47 342,95 €</b>	
<b>TOTAL au 19/05/2021</b>		<b>403 790,30 €</b>	<b>60 567,25 €</b>	

Le versement de la subvention sera effectif après présentation des factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la subvention de la CC Porte du Jura aux projets communaux énoncés ci-dessus,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire.

## **B. ECONOMIE**

<b>SUBVENTION AU TITRE DU FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES – RAPPORTEUR VALERIE VAUCHER</b>
---

**Vu** la délibération n°2021-20 du 17 février 2021 relative à l'adoption du Règlement d'Application Locale de la Communauté de communes Porte du Jura au titre du Fonds Régional des Territoires,

**Vu** les termes du Règlement d'Application Locale,

**Considérant** les demandes parvenues,

Madame Vice-présidente rappelle que la Communauté de communes peut apporter une aide en investissement et/ou en trésorerie aux entreprises locales éligibles qui en font la demande officielle, avec un plafond de 10 000 € par entreprise, tous types d'aides confondues.

La gestion du fonds est entièrement déléguée à la Communauté de communes.

Les décisions d'attributions sont conditionnées aux montants. A ce titre, seules les demandes pour un montant supérieur à 5 000 € nécessitent une délibération du Conseil communautaire.

# Investissement

## Attribution par délibération

Réception	Entreprise	Commune	Projet invest.	Total HT	Taux d'intervention	Proposition	Participation BFC	Participation CCPJ
23/03/2021	SASU BLANC PIERRE	39190 CUISIA	Dans le cadre de la reprise de l'entreprise Blanc. investissement dans du matériel (scies) afin de gagner en productivité et de développer de nouveaux outils	16 742,00 €	30%	5 000 €	3 221,80 €	1 778,20 €
24/03/2021	OXYGENE AQUARIUM	39190 BEAUFORT-ORBAGNA	Nouveau véhicule de tournée d'entretien et achat d'un nouvel ordinateur	17 964,99 €	30%	5 385 €	2 692,50 €	2 692,50 €
04/05/2021	OPTIQUE SAINT AMOUR SAS	39190 SAINT-AMOUR	travaux magasin et renouvellement mobilier et matériel de vision	113 492,00 €	30%	10 000 €	5 000,00 €	5 000,00 €

## Information d'attribution

Réception	Entreprise	Commune	Projet invest.	Total HT	Taux d'intervention	Proposition	Participation BFC	Participation CCPJ
17/03/2021	L'ATELIER DE LA BARBASTELLE	39320 LOISIA	Développer et pérenniser l'activité professionnelle : acquisition d'un véhicule utilitaire (transport de matières premières, déplacements sur les marchés et lieux de débouchés commerciaux, pour ne plus utiliser un véhicule familial inadapté), d'un barnum et d'un plus grand four de potier. Améliorer la visibilité de l'atelier sur internet	16 410,00	30%	4 923 €	3 938,40 €	984,60 €
24/03/2021	GARAGE MOTRIO BEAUFORT-ORBAGNA	39190 BEAUFORT-ORBAGNA	Rachat du matériel existant (reprise de l'entreprise), investissement dans une station de climatisation, logiciel de facturation et imprimante	6 435,00 €	30%	1 930 €	965,00 €	965,00 €
03/05/2021	SARL GUYON	39160 LES TROIS-CHATEAUX	création des supports communication de l'entreprise	3 578,00 €	30%	1 070 €	535,00 €	535,00 €

TOTAL DU FONDS INITIAL pour l'année 2021 : 52 745,00

TOTAL DU FONDS pour l'année 2021 : 94 941,00

Attribué en mars 2021

16 346,00

13 077,00

3 269,00

Attribué en avril 2021

29 070,00

23 256,00

5 814,00

Proposition d'attribution en mai 2021

28 308 €

16 352,70

11 955,30

SOLDE A ATTRIBUER EN 2021 - enveloppe

-

SOLDE A ATTRIBUER EN 2021 - enveloppe

21 217,00

10 608,30

10 608,70

# Trésorerie

## Information d'attribution

Entreprise	Commune	CA 2020	CA 2019	Aides perçues	Part de la baisse de CA	Base de calcul	Taux d'intervention	Avis technique	Proposition	Participation BFC analytique 2€/habitant	Participation CCPJ analytique 1€/habitant
LA MAISON DU REVERMONT	39190 BEAUFORT-ORBAGNA	278 205 €	371 684 €	15 166 €	-25,15%	78 313 €	30%	Favorable (plafond de la subvention)	3 500 €	2 333 €	1 167 €

**Total du fonds pour l'année 2021 31 647 € 21 098 € 10 549 €**

Atribué en mars 2021 3 500 € 2 333 € 1 167 €

Proposition d'attribution en mai 2021 3 500 € 2 333 € 1 167 €

**Solde à attribuer en 2021 24 647 € 16 432 € 8 215 €**

Les versements seront effectués sous réserve de présentation des factures acquittées par les demandeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE RETENIR** la proposition de participation de la CC Porte du Jura aux trois dossiers présentés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire.

### C. CULTURE ET TOURISME

#### CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC L'ASSOCIATION COMME UN GANT – RAPPORTEUR JEAN-DENIS AMET

**Vu** l'Arrêté préfectoral n° 39-2018-07-05-002 ; « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire [...] – Equipements culturels d'intérêt communautaire »,

**Vu** la Délibération 2018-65 du 23/05/2018, Compétences facultatives domaine culturel,

**Considérant** l'avis favorable de la commission culture du mercredi 31 mars 2021,

**Considérant** la disponibilité des crédits pour l'année 2021,

**Considérant** le projet de convention pluriannuelle 2021 – 2024,

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'association Comme un Gant, qui regroupe au sein de ses membres l'ADAPEMONT, l'Amuserie et la Fédération interdépartementale des foyers ruraux et d'autres acteurs de la culture du pays Lédonien ; porte un projet de tiers lieu culturel itinérant. Cette initiative est également soutenue par la Communauté de Communes de Bresse Haute Seille et par ECLA.

Le projet est de participer à l'achat d'un chapiteau, qui sera ensuite installé dans les communes rurales dépourvues de salles de spectacles.

Le chapiteau sera monté pour une période d'un mois environ sur chaque territoire. La programmation sera déterminée en amont par un comité de programmation. L'utilisation du chapiteau sera principalement culturelle et sociale, ouverte aux communes et aux associations.

Vide, la jauge du chapiteau est d'environ 800 personnes, mais passe à 300 personnes avec les équipements (scènes, gradins, etc.). Chauffé, il fonctionnera dès le mois de mars.

Le budget de fonctionnement de l'association pour l'année 2021 est de 102 710 €.

Plan de financement pluriannuel pour la CC Porte du Jura :

2021	2022	2023	2024
<b>Achat du chapiteau</b>	Année de fonctionnement 1	Année de fonctionnement 2	Année de fonctionnement 3
10 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (5 abstentions) :

- **DE VALIDER** le projet de Convention pluriannuelle avec l'association Comme un Gant,
- **DE VALIDER** le plan de financement pluriannuel,
- **D'ATTRIBUER** une subvention pour l'année 2021 de 10 000€,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention et tout document se rapportant au dossier.



## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – RAPPORTEUR JEAN-DENIS AMET

**Vu** l'Arrêté préfectoral n° 39-2018-07-05-002, Compétences facultatives, Subventions aux associations,  
**Vu** la Délibération 2018-65 du 23/05/2018, Compétences facultatives domaine culturel,  
**Considérant** les dossiers complets,

Monsieur le Vice-président expose les demandes de subventions :

TIERS	OBJET DE L'ACTION	2020		2021		COMMENTAIRE
		DEMANDE	ATTRIBUE	DEMANDE	PROPOSITION	
LIRE VOIR ECOUTER	Festival de la bande dessinée du Jura	3 500 €	3 500 €	3 500 €	3 500 €	Convention à réaliser*
SOCIETE MUSICALE	Ecole de musique	16 000 €	15 000€	16 500 €	15 000 €	Somme de 15 000€ dédiée au BP

\*Le versement de la subvention est conditionné à la mise en œuvre d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** les demandes de subvention comme présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire, notamment la convention avec Lire Voir Ecouter.

### D. AFFAIRES SOCIALES

## APPEL A PROJET RELATIF AUX ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE – RAPPORTEUR BRIGITTE MONNET

Madame la Vice-Présidente expose que la CAF a lancé un appel à projet sur la parentalité intitulé Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP).

L'Espace de Vie Sociale de la Communauté de communes a répondu à cet appel à projet en proposant un projet intitulé « Être parent, un art, un apprentissage », qui consiste en 4 actions de format différent permettant de cibler l'ensemble des parents, de proposer différentes approches et de pouvoir commencer à identifier leurs besoins.

Les différents formats pourraient permettre d'appréhender ce qui mobilise et intéresse les parents. L'objectif étant de toucher l'ensemble des parents, et espérer répondre à une multitude de besoins.

#### • Action 1 : LE CAFE DES PARENTS

**Objectif :** Proposer aux parents de se retrouver de façon régulière pour échanger, partager et trouver ensemble des réponses aux questions et difficultés rencontrées.

Temps d'échange 1 fois par mois dans un lieu accueillant et convivial sans les enfants

Un professionnel sera présent pour animer les échanges, cibler des demandes et proposer des séances thématiques selon les besoins.

Programmation en soirée.

Participation sur inscription.

Cette action cible les parents d'enfants âgés de 0 à 18 ans.

- **Action 2 : CONFERENCE ET/OU CINE-DEBAT** sur le thème du numérique

**Objectif :** Proposer à toute personne en situation d'encadrement ou d'accompagnement d'enfants de comprendre et appréhender les enjeux du numérique selon les âges et le développement de l'enfant. Une soirée thématique.

Echanges et débats à l'issue de la conférence.

Intervenant professionnel sur le sujet choisi.

- **Action 3 : JOURNEE LUDIQUE A LA FERME DE SAGY**

**Objectif :** Proposer aux parents avec leurs enfants et aux assistantes maternelles du territoire de passer une journée à la Ferme de Sagy.

Visite et rencontre avec les animaux le matin en présence de l'éleveur.

Après-midi découverte, balade et/ou activités ludiques en lien avec la ferme

- Balade en calèche
- Tour de tracteur
- Biberonnage (*suivant les naissances*)
- Tonte des moutons (*suivant la saison*)
- Découverte des céréales : comment les cultiver, qui les mange, comment les utiliser, etc...
- Recherche d'empreintes d'animaux

Cette action devrait avoir lieu un samedi mi-juin.

Participation sur inscription.

Une participation financière modique pourra être demandée aux parents.

- **Action 4 : DES OUTILS POUR « MIEUX » COMMUNIQUER AVEC SES ENFANTS**

**Objectif :** Proposer à un groupe de parents de participer à 7 séances autour de la question de la communication bienveillante. Les outils utilisés seront les outils de la communication non violente et ceux proposés par Faber et Mazlish.

Un même groupe de parents participera aux 7 séances.

Un professionnel sera présent pour animer le groupe et proposer des outils et une progression.

Cette action pourrait démarrer dès la rentrée de septembre avec des séances de rencontre de 2h00 toutes les 2 ou 3 semaines en soirée.

Participation sur inscription avec un engagement de participer à l'ensemble des ateliers.

Une participation financière modique pourra être demandée aux parents (20€ par famille)

### **BUDGET Prévisionnel du projet :**

	COUT TOTAL	Demande de financement CAF : 80%	Auto-financement CCPJ : 20 %
TOTAL CHARGES ACTION 1 : Café parents	<b>2 990,00 €</b>	2 392,00	598,00
TOTAL CHARGES ACTION 2 : Conférence/ciné débat	<b>1 120,00 €</b>	896,00	224,00
TOTAL CHARGES ACTION 3 : Journée ludique à la ferme de Sagy	<b>1 200,00 €</b>	960,00 €	240,00 €
TOTAL CHARGES ACTION 4 : Des outils pour mieux communiquer avec ses enfants	<b>1 630,00 €</b>	1 304,00 €	326,00 €
<b>TOTAL en € HT</b>	<b>6 940,00 €</b>	<b>5 552,00 €</b>	<b>1 388,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la participation de la CCPJ à l'appel à projet de la CAF,

- **DE VALIDER** le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document s'y afférent.

## E. ENFANCE – JEUNESSE

### NON-FACTURATION EXCEPTIONNELLE DE LA CANTINE ET DES SERVICES PERISCOLAIRES – RAPPORTEUR EMMANUEL KLINGUER

**Considérant** les annonces gouvernementales du 31 mars 2021 concernant la crise sanitaire de covid-19,  
**Considérant** le décret n°2021-384 du 2 avril modifiant les décrets n°2020-1262 du 16/10/2020 et n°2020-1310 du 29/10/2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,  
**Considérant** le protocole sanitaire en vigueur dans les établissements scolaires,

Monsieur le Vice-Président explique que le protocole sanitaire en vigueur dans les écoles ne permet plus le brassage entre élèves de classes différentes et qu'en cas d'absence d'un enseignant, la classe est suspendue jusqu'au remplacement de ce dernier.

Ces nouvelles mesures nécessitent donc une adaptation quotidienne aux situations rencontrées et les familles n'ont pas la possibilité d'annuler les prestations d'accueil de loisirs périscolaire dans le délai fixé par le règlement intérieur pour que celles-ci ne soient pas facturées.

Compte tenu du contexte sanitaire exceptionnel, Monsieur le Vice-Président propose de ne pas facturer aux familles la cantine et les absences à l'accueil de loisirs périscolaire entrainées par :

- Une fermeture de classe prononcée par l'ARS ;
- La suspension de classe dans l'attente du remplacement d'une enseignant ;
- Un isolement de l'enfant inscrit s'il est « cas contact » ;
- Un isolement de l'enfant inscrit s'il est positif au covid.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** la non-facturation exceptionnelle des prestations périscolaires comme indiquée ci-dessus.

### VALIDATION DE L'ATTRIBUTION DES LOTS – EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE DE COUSANCE – RAPPORTEUR EMMANUEL KLINGUER

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** les conclusions de l'analyse des offres réalisée par Boudier Ingénierie,

**Considérant** l'Avis de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) réunie le 3 mai 2021,

Monsieur le Vice-Président rappelle que le projet d'extension du restaurant scolaire de Cousance se poursuit et évolue bien.

Par délibération en date du 25 novembre 2020, le Conseil Communautaire a retenu Ahlem PARIS pour la maîtrise d'œuvre, dont la mission s'est déroulée depuis : AVP (avant-projet), PRO (projet), ACT (documents de marché de travaux).

Suite à la validation du projet et dans l'attente de la validation du permis de construire, la consultation pour les travaux a été lancée.

Le maître d'œuvre s'est chargé de l'analyse des offres reçues, conformément à sa mission.

La CAO propose d'attribuer les marchés de la façon suivante :

BOUDIER Ingenierie 23 A, avenue Thurel 39000 LONS LE SAUNIER		<b>RÉCAPITULATIF DES ENTREPRISES LES MIEUX DISANTES</b>		
		Mise à jour le : 10/05/21		
LOT	ENTREPRISES	MONTANT OFFRES VERIFIABLES € HT	ESTIMATION BASE	OBSERVATIONS
LOT 01 : TERRASSEMENTS - RESEAUX DIVERS	PETITJEAN	8 284,78 €	8 712,78 €	A ATTRIBUER
LOT 02 : GROS ŒUVRE	GANIOTTI	53 000,00 €	55 852,59 €	A ATTRIBUER avec la variante proposée (exe)
LOT 03 : ÉTANCHÉITÉ SUR SUPPORT BÉTON	DAZY	14 923,21 €	13 009,50 €	A ATTRIBUER
LOT 04 : SERRURERIE	UCROT	3 282,80 €	3 782,00 €	A ATTRIBUER
LOT 05 : MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM	UCROT	17 974,80 €	15 485,00 €	A ATTRIBUER
LOT 06 : MENUISERIES INTÉRIEURES	JOUVE	1 670,50 €	1 370,10 €	A ATTRIBUER
LOT 07 : PLÂTRERIE - PLAFONDS - PEINTURES	BONOLET	8 588,14 €	12 100,10 €	A ATTRIBUER
LOT 08 : ISOLATION PROJETÉE - CHAPES			4 684,85 €	PAS D'OFFRE = LOT INFRUCTUEUX A RECONSULTER
LOT 09 : REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES - FAIENCES	REVETEC	3 940,59 €	4 244,95 €	A ATTRIBUER
LOT 10 : SANITAIRE - PLOMBERIE	GAUTHIER PCS	1 400,00 €	2 280,00 €	DEMANDER CONFIRMATION DU PRIX
LOT 11 : CHAUFFAGE - VENTILATION - CLIMATISATION	GAUTHIER PCS	5 975,00 €	8 100,00 €	A ATTRIBUER
LOT 12 : ÉLECTRICITÉ - COURANTS FAIBLES	DME	6 246,90 €	5 012,00 €	A ATTRIBUER
<b>TOTAL HT</b>		<b>123 444,70 €</b>	<b>134 642,55 €</b>	

Concernant le lot 2, les entreprises de gros œuvre sont contraintes de faire valider leurs plans par l'architecte depuis la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée (MOP). Dans ce cadre, une étude d'exécution (EXE) est à réaliser.

En l'espèce, l'économiste a omis d'intégrer cette EXE dans l'appel d'offre du lot 2. L'EXE a donc été fournie par l'entreprise par la suite, et a été mentionnée en observation du récapitulatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité (une personne ne prend pas part au vote) :

- **DE VALIDER** l'attribution établie par la CAO pour les différents lots du marché comme présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

## F. SPORT

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – RAPPORTEUR MICHEL PERRET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant les statuts de la Communauté de communes Porte du Jura,

Considérant le règlement d'attribution des subventions aux associations sportives,

Monsieur le Vice-président présente les demandes de subventions sollicitées par les associations sportives :

TIERS	OBJET DE L'ACTION	RECEPTION DE LA DEMANDE	PRESENTATION	BUDGET	DEMANDE 2021	PROPOSITION
St-Amour Sport Solidarité	La St-Amour'Reine	26/04/2021	Marche et course 100% féminine dans le cadre d'Octobre Rose (mois du dépistage du cancer du sein)	2 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Vélo Club St-Amour	93ème critérium de St-Amour	26/04/2021	Organisation d'une course FFC (Fédération Française de Cyclisme), catégories 1/2/3 junior, Course reconnue au niveau national	4 810,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition telle que présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document s'y afférant.

#### G. VOIRIE ET ASSAINISSEMENT

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC CO-MAITRISE D'OUVRAGE – PROJET DE REAMENAGEMENT DE L'AVENUE L. FEBVRE – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL**

Monsieur le Vice-Président rappelle que la Communauté de communes entreprend avec la Commune de Saint Amour une opération de réfection des réseaux humides pour la rue des Terreaux et la rue du Chemin de ronde via une convention de groupement de commande. Dans le cadre du nouveau programme d'aménagement Avenue Lucien Febvre, il convient de recourir au même processus de collaboration, cette fois directement depuis le stade de la sélection de maîtrise d'œuvre.

Une grande partie des réseaux humides sur ce secteur est unitaire. Cette opération offre l'opportunité de mettre en séparatif le réseau d'assainissement, et le réseau de traitement des eaux pluviales. Cette collaboration dans la sélection de la maîtrise d'œuvre sera également reproduite pour la réalisation travaux, avec une consultation unique pour les besoins de chaque Collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **DE VALIDER** la proposition de recourir au mécanisme de groupement de commande pour la sélection de la maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de l'avenue Lucien Febvre,
- **DE VALIDER** le recours au mécanisme susvisé pour le marché de travaux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire, notamment la convention constitutive de groupement de commande.

**ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU DE TRANSIT ENTRE BALANOD ET LA STEP DE SAINT AMOUR**

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** le compte-rendu de la Commission d'Appel d'Offres du 3 mai 2021,

Monsieur le Vice-Président rappelle que dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement de Saint Amour, il est prévu de remédier aux infiltrations d'eaux claires au niveau du collecteur de transit entre Balanod et la station d'épuration de Saint Amour.

A cet effet, une consultation a été engagée afin de choisir le maître d'œuvre de cette opération. La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 3 mai 2021 à Beaufort-Orbagna, et a pris connaissance du rapport d'analyse des offres effectué par Territoire Ingénierie du Jura (TIJ) :

Prestataire	ABCD	VERDI
<b>Note valeur technique</b>	<b>50,0</b>	<b>60,0</b>
Contenu et qualité des prestations, compréhension des enjeux locaux	24	30
Moyens humains et matériels affectés à la mission	16	20
Délais, planning d'intervention	10	10
<b>Note prix</b>	<b>40,0</b>	<b>36,1</b>
<b>Note finale</b>	<b>90,0</b>	<b>96,1</b>
<b>Proposition de classement</b>	<b>2nd</b>	<b>1er</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER** le marché « maîtrise d'œuvre pour travaux de réhabilitation du réseau de transit entre Balanod et la station de Saint Amour » à l'entreprise VERDI,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire, notamment la notification du marché au candidat retenu.

<b>DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE STEP SUR LA COMMUNE D'EPY – RAPPORTEUR CHRISTIAN BUCHOT</b>
--

Monsieur le Vice-Président expose qu'une modification est intervenue concernant le financement de ce dossier : En avril 2021, le Conseil Départemental a fait savoir aux services de la Communauté de communes que l'aide de la collectivité ne dépassera pas 20 % des travaux éligibles à la DST socle.

Il convient donc de revoir le plan de financement de l'opération comme suit :

Création de la station d'épuration d'Epy	Taux	Montant en €HT
Montant des travaux (partie EU)	100%	81 456,50
Agence de l'Eau RMC (travaux démarrés en régie)	0%	-
DETR	30%	24 436,95
CD39	20%	16 291,30
Autofinancement	50%	40 728,25

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le plan de financement comme présenté ci-dessus,

- **DE VALIDER** la sollicitation d'une participation du Conseil Départemental du Jura à hauteur de 20 % des dépenses éligibles,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire.

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE MISE EN SEPARATIF DE L'EGOUT RUE DES TERREAUX A SAINT AMOUR – RAPPORTEUR MICHEL GANNEVAL**

Monsieur le Vice-Président expose que deux modifications sont intervenues concernant le financement de ce dossier :

- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC) a informé la Communauté de communes que l'aide inscrite pour cette opération dans le contrat ZRR (56 350 €) est à partager entre la CCPJ et la commune de Saint Amour ;
- Le Conseil Départemental a fait savoir aux services de la Communauté de communes que l'aide de la collectivité ne dépassera pas 20 % des travaux éligibles à la DST socle.

Il convient donc de revoir le plan de financement de l'opération comme suit :

Mise en séparatif de l'égout rue des Terreaux à Saint Amour	Taux	Montant en €HT
Montant des travaux (partie EU)	100%	159 458,00
Agence de l'Eau RMC (50 % de l'aide contrat ZRR)	18%	28 175,00
DETR - pas de participation du fait de l'intervention Agence	0%	-
CD39	20%	31 891,60
Autofinancement	62%	99 391,40

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'ARRETER** le plan de financement comme présenté ci-dessus,
- **DE VALIDER** la sollicitation d'une participation du Conseil Départemental du Jura à hauteur de 20 % des dépenses éligibles,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à l'affaire.

#### H. INFORMATIONS DIVERSES

- Délibération des communes suite à la prise de compétence Mobilité sans exercice de la CC Porte du Jura :

Une information a été transmise aux maires le 12 mai 2021, demandant de bien vouloir délibérer en conseil municipal avant le 30 juin 2021 concernant la prise de compétence de la CC Porte du Jura en matière de Mobilité.

Cette information ayant eu lieu après le 31 mars, les maires doivent nécessairement formaliser leur décision par une délibération du conseil municipal avant le 30 juin 2021 pour que celle-ci soit prise en compte par les services de la Préfecture du Jura.

- Non-transfert du pouvoir de police du Maire au Président de l'EPCI :

Monsieur le Président informe que, par courrier reçu le 5 mai 2021, Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Jura confirme le non-transfert du pouvoir de police spéciale des maires au Président de la Communauté de communes dans les domaines suivants :

- Habitat ;
- Assainissement ;

- Voirie ;
- Aire d'accueil des gens du voyage.

- Achat des cartes avantage-jeunes auprès de l'Espace France Services de Beaufort-Orbagna :

Monsieur le Président informe qu'il est possible d'acheter des cartes avantage-jeunes auprès de l'Espace France Services à Beaufort-Orbagna.

- Centre de vaccination du territoire :

Monsieur le Président rappelle aux conseillers communautaires que la CC Porte du Jura bénéficie de deux centres de vaccinations sur les communes de Cousance et Saint-Amour. Il invite les maires à en faire l'information, notamment auprès de leurs assesseurs qui seront mobilisés dans le cadre des élections du mois de juin.

- Offre médicale sur le territoire communautaire :

Monsieur le Président exprime son souhait de voir se développer une réflexion de l'offre médicale à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire. Actuellement, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) y travaille, en lien avec le Pays Lédonien et sa technicienne dédiée. Le Président espère être informé régulièrement de l'évolution de la situation.

Pour le moment, la CPTS entame un travail seulement avec les professionnels de santé.

Il est proposé d'entamer une réflexion au-delà du Département du Jura, en intégrant notamment Cuiseaux dans cette réflexion.

Les habitants demeurent inquiets quant à la désertification du territoire communautaire par les professionnels de santé.

- Saison touristique 2021 :

Monsieur le Vice-Président en charge du Tourisme rappelle l'ouverture de la Caborde et de l'Office de tourisme à compter du 21 mai.

